Gratuit
Dispensé de timbrage
N°16 avril / mai 2010

info Métiers

la revue de la chambre de métiers et de l'artisanat - Nouvelle-Calédonie

Fiche info
Santé et sécurité au travail

Vos questions nos réponses
Question de Monsieur Dinot
Artisan carreleur au Mont Dore

Savoir-faire
Noé Bertram
Charpentier

Warren Médéric
artisan boucher

Ça vous concerne
L'artisanat au féminin

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Nouvelle-Calédonie
BP 4186 Nouméa cedex

Actu CMA 4

L'Agenda des formations 7
- Zoom sur la Formation
  La formation Habilitation électrique
  Basse Tension et/ou Haute Tension

Ça vous concerne 8
- L'artisanat au féminin

Fiche info 14
- Santé et sécurité au travail

Vos questions nos réponses 16
- Question de Monsieur Dinot
  Artisan carreleur au Mont Dore

Nos permanences

Bourse des entreprises

Développement durable 18
- Graine : L'association
  qui fait germer vos idées

L'artisan numérique 20

Savoir-faire 22
- Noé Bertram, Charpentier
  Un art transmis par les compagnons
- Warren Médéric, artisan boucher
  patron à 20 ans

Bon à savoir 26
- Salaire minimum, valeur du point
  et jours fériés chômés par secteurs
  et conventions collectives
- Echéances fiscales
- Espace communication

Où sommes-nous ?

Chambre de métiers
et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie
10 avenue James Cook - BP 4186
98846 Nouméa Cedex - Tel : 28 23 37 Fax : 28 27 29
Courriel : cma@cma.nc - Internet : www.cma.nc

Antennes

Poindimié
Patrick Leblais
BP 155 - 98822
Tél. : 42 74 82
Fax : 42 74 11
poindimie@cma.nc

Koné
Soukaïna Pesce
BP 641 - 98860
Tél. : 47 30 14
Fax : 47 30 17
kone@cma.nc

Koumac
Arielle Pindon
BP 127 - 98850
Tél. : 47 68 56
Fax : 47 63 64
koumac@cma.nc

Les artisanes : quel talent !

C'est une fierté pour moi de voir un dossier de notre revue Infométiers consacré aux femmes dans l'artisanat. Et une joie de constater qu'un grand nombre de nos métiers, dont certains sont réputés « masculins », s'ouvrent aujourd'hui à elles. L'esprit d'entreprise n'est pas une chasse gardée. Les femmes participent activement et depuis toujours à la réussite des structures artisanales. Il y a les créatrices, celles qui « montent leur boite », deviennent leur propre patron, à l'issue de leur apprentissage, ou d'un travail salarié. Elles mènent tambour battant leur petite affaire, forçant le respect ou provoquant parfois l'étonnement dans les milieux professionnels ou elles marquent des points. Il y a aussi les salariées de l'artisanat : leur créativité, leur savoir-faire, leur calme et leur sérieux sont appréciés. Il y les apprenties, qui composent très majoritairement les sections coiffure et esthétique au Centre de formation Lucien Mainguet, et qui sont de plus en plus nombreuses à sortir des sentiers battus par leur formation: elles investissent les domaines de la peinture, la carrosserie, la boucherie, la maçonnerie… Il y a enfin, les conjointes d'artisans. La réussite des entreprises dirigées par les hommes serait-elle la même sans ces femmes qui travaillent à leur coté avec énergie et passion ? Relationnel avec les clients, gestion de l'agenda, suivi comptable et administratif… l'apport des femmes d'artisans est primordial.
C'est donc un tandem qui participe au développement de l'entreprise.
Mon regret aujourd'hui est que ce travail s'effectue encore trop souvent « dans l'ombre ». Dans la présente mandature, la Chambre de métiers et de l'artisanat s'est donc engagée à mettre en place un véritable statut du conjoint d'artisan. Ce sera une grande avancée, non seulement pour la reconnaissance qu'il implique, mais aussi pour les avantages et la protection juridique et économique qu'il apporte.

Le Président
Jean-Claude MERLET

"Info Métiers" est une publication
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Nouvelle-Calédonie - Tél. : 28 23 37
Directeur de publication : *Jean-Claude Merlet*
Coordination : *Laure Le Gall*
Rédaction : *Nelly Jutteau - Jean-Luc David*
Maquette / mise en page : *Valérie Berger*
Photo de couverture : *Marc Le Chélard*
Régie de presse : *www.rondpoint.nc -* ***Publicité :*** *78 28 24*
Impression : *Artypo -* ***Tirage :*** *9 800 exemplaires*
ISSN : *1958 - 5411*

Imprimé sur un papier respectant la norme : Forest Stewardship Council
FSC

Actu CMA

Coiffure

Un nouveau Président à la tête du syndicat de la coiffure

Le syndicat des professionnels et brevetés de la coiffure s'est donné en octobre dernier, un nouveau Président, Gilles Mannino, élu pour une période d'un an. Le syndicat compte aujourd'hui 38 adhérents. *« Nous souhaitons insuffler une nouvelle énergie à notre syndicat, annonce le Président, rallier à nous les coiffeurs de brousse et informer au mieux la profession »*. Parmi les dossiers en cours, *« la revalorisation des salaires »* et plus globalement la volonté de *« remettre du baume au cœur à la corporation ». « Il est important de motiver les jeunes et leur donner une vision artistique et internationale de la coiffure »*. Pour cela, il espère bien emmener quelques apprentis au Salon de la coiffure de Sydney qui se tiendra du 12 au 14 juin 2010.
Contact : Gilles Maninno au 27 19 65

Nouveau

Les espaces verts sortent du giron de la CMA

Suite à la mise en place sur le territoire de la nouvelle nomenclature d'activités françaises artisanales (NAFA), prévue pour avril 2010, toutes les entreprises exerçant une activité de création, d'aménagement, d'entretien, de nettoyage d'espaces verts et de jardins, immatriculées sous le code NAFA 014BZ, ne ressortiront plus du secteur artisanal, et n'auront plus l'obligation d'inscription en notre Répertoire des métiers. De ce fait, toutes les formalités d'inscription, de radiation et de modification ne s'effectueront plus auprès de notre CFE, mais auprès du RIDET.

A vos tablettes !

Dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 avril

Les SARL, EURL ou les entreprises qui ont opté pour le régime d'imposition au réel simplifié, ou pour l'impôt sur les sociétés (pour qui la clôture de l'exercice s'est faite au 31 décembre 2009) ont jusqu'au 30 avril 2010 pour déposer leur bilan fiscal aux impôts, rue de la Somme.

Micro crédit

adie
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

Les apprentis aussi !

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a développé le micro crédit pour l'emploi. Ce dispositif vise à améliorer l'insertion économique des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. Le prêt est en mesure de financer des formations courtes, de type permis de conduire, ou formation d'ambulancier, ou bien l'achat ou la réparation d'un véhicule pour se rendre sur le lieu de travail ou de formation. Les apprentis peuvent aussi se faire financer du matériel en lien avec leur formation, comme par exemple une mallette de boucher. Le micro crédit pour l'emploi est accessible aux personnes majeures, sans limites d'âge et disposant d'un garant. Il est possible d'emprunter jusqu'à 350 000 XPF, sur une période de 24 mois maximum, avec un taux d'intérêt plafonné à 8,8%. Par exemple, en empruntant la somme maximale, les mensualités sont équivalentes à 16 000 XPF sur deux ans.
Pour plus d'informations, contacter :
ADIE
Nouvelle Calédonie :
N° vert 05 05 55 ou
nouvellecaledonie@adie.org

Boulangerie

OSEZ L'ÉCO-PAIN !

Depuis longtemps déjà, les boulangers pâtissiers calédoniens ont pris conscience de la nécessité de fabriquer de bons produits au juste prix pour les familles les plus modestes. Le pain kilo répondait déjà à cette demande.
Mais face à la vie chère, le gouvernement d'Harold Martin avait demandé à la profession de faire un nouvel effort. Le syndicat des boulangers a très vite répondu favorablement à cette requête, avec la mise en place de l'éco-pain. Or, encore trop de boulangers n'adhèrent pas à cette opération par méconnaissance de ses mécanismes.

Ces derniers peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part du gouvernement, en reconnaissance de l'effort fourni : pour chaque éco-pain vendu, 40 francs sont rétrocédés aux artisans. Les minotiers participent eux aussi au financement de ce produit, à raison de 5 francs pièce.
Par ailleurs, le syndicat a récemment interpellé le gouvernement sur la simplification de la procédure administrative permettant de percevoir les subventions, mais aussi sur la mise en place de nouvelles mesures en faveur des boulangers des communes de l'intérieur et des îles, pour que la fabrication de l'éco-pain, compte tenu des frais de transports qu'ils subissent, soit aussi rentable qu'à Nouméa.
Pour plus d'informations, contacter :
Georges Laï Tham, Président du syndicat des boulangers au 77 74 10

EN AVANT L'EXPORT !

Du nouveau pour les entreprises intéressées par la vente de leurs produits sur les marchés extérieurs : un partenariat vient d'être signé entre l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie et l'agence Ubifrance via sa mission économique de Sydney.
Dans le cadre de ce partenariat, des entreprises calédoniennes souhaitant engager une démarche export dans les pays d'Océanie et d'Asie seront sélectionnées pour bénéficier d'un accompagnement d'Ubifrance.
Vous êtes intéressés par l'export et voulez en savoir plus ? Contactez Romain Cordier au 28 23 37

Artisans, il est encore temps de recruter un apprenti !

Embaucher un apprenti ? C'est encore possible, jusqu'au 30 avril 2010. Le CFA recrute dans les sections suivantes : CAP carrosserie, restaurant (service en salle), pâtisserie, cuisine, carrelage, peinture bâtiments, et métallerie. Mais aussi en Mention Complémentaire « maintenance des systèmes embarqués de l'automobile » (une année de spécialisation après le CAP mécanique) et en Brevet Professionnel coiffure.
Si vous avez déjà un(e) candidat(e), il vous suffit de déposer une demande d'agrément à la CMA (obtenu en quelques jours) et de signer le contrat d'apprentissage. Si vous cherchez un(e) candidat(e), nos conseillers relation-entreprise peuvent vous aider.
Pour plus d'informations, contacter : Isabelle Masquelin ou Françoise Mapou, chargées de relations d'entreprises au 25 97 40

Etats généraux de la formation professionnelle continue

La formation au coeur des débats

Les 18 et 19 mars, différents partenaires ont été invités à mener une réflexion sur la formation professionnelle continue en Nouvelle Calédonie, une première étape qui mènera fin 2010 à la mise en place de mesures concrètes dans ce domaine. Après un état des lieux sur le dispositif existant, l'objectif est d'évaluer les besoins et les attentes de l'ensemble des parties et de proposer des évolutions en adéquation avec le marché de l'emploi. La formation est un enjeu crucial pour l'artisanat. Elle fait partie des axes stratégiques de la CMA qui travaille d'ores et déjà à l'élargissement et au renforcement de son offre.

Les prochains salons
à la Maison des artisans

Salon des Métiers d'Art de la Fête des Mères
Une mine d'idées de cadeaux pour faire plaisir à toutes les mamans !
Du 22 au 29 mai 2010, de 9h à 18h

Habitat Déco
Du 15 au 18 avril 2010 de 9h à 18h30 du jeudi au samedi et de 9h à 17h le dimanche

Nouveau

Sans immatriculation à la CMA, pas de numéro RIDET !

La procédure d'enregistrement change pour les entreprises artisanales en société. En plus de remplir un dossier à la CCI, la société artisanale a l'obligation de déposer un dossier à la Chambre de métiers et de l'artisanat, afin de s'inscrire au Répertoire des métiers. Si cette formalité n'est pas accomplie, elle ne pourra désormais plus obtenir son numéro RIDET, indispensable pour débuter son activité. L'inscription au Répertoire des métiers pour les sociétés exerçant une activité artisanale est incontournable, selon l'article 1er de la délibération n°564.

Pour plus d'infos :
Répertoire des métiers de la CMA, Ghislaine Saint Prix : 28 07 49

La Nouvelle-Calédonie à la Foire de Paris

Pour la 22e année consécutive, la Nouvelle Calédonie sera présente à la Foire de Paris qui se déroulera du 29 avril au 9 mai 2010.
Les artisans qui souhaitent expédier leurs produits sont invités à se rendre à la Maison des artisans le mardi 7 avril de 9H30 à 17H30 dans la grande halle d'exposition pour procéder à la sélection et l'emballage.
Les prix affichés sur les produits devront être mentionnés "TTC" en Euros.
N'oubliez pas d'inclure dans le prix de vente le taux de TVA de 19,60%, ainsi que la participation au budget de l'opération qui s'élève à 5% sur les ventes réalisées. A noter que pour les ouvrages en or ou argent, les exposants doivent justifier de l'existence d'un importateur sur place à Paris qui se chargera des formalités douanières et acquittera les droits et taxes.
Les invendus seront réexpédiés en Nouvelle-Calédonie.

À Poindimié

Exposition fête des mères

L'association ART'EAST organise, du 25 au 30 mai 2010, une exposition dans les locaux de l'hôtel Tiéti Tera beach.

Les formations CMA

Agenda 2010

Inscrivez vous dès maintenant pour les formations, ateliers et stages qui vous intéressent !
Les sessions de formation se déroulent en soirée, à partir de 17h00
renseignements et inscription : auprès de Karine Chaillan au 25 97 40

Formations généralistes

Internet Explorer & Outlook Express
10 heures / 13 000 F - 17h00 à 19h30
• du 31 mai au 3 juin
Personne connaissant le maniement d'un PC

Initiation informatique Word-Excel (niveau1)
16 heures / 18 000 F - 17h00 à 19h00
• 19 au 29 avril
• 7 au 17 juin
Personne sans aucune connaissance informatique

Gestion d'entreprise Eurêka
20 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h00
• 19 au 30 avril
• 7 au 18 juin
Recommander aux créateurs et dirigeants d'entreprise

Bases bureautiques Word-Excel (niveau2)
30 heures / 32 000 F - 17h00 à 19h00
• 16 août au 8 septembre
Personne souhaitant utiliser efficacement les fonctions basiques de Word et Excel

Powerpoint initiation
10 heures / 15 000 F - 17h00 à 19h30
• 24 au 27 mai
Pour les débutants

Devis Facture Eurêka
10 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h30
• 3 au 6 mai
• 21 au 24 juin
Indispensable pour utiliser le logiciel Eurêka

NOUVEAU

Créer ma page WEB
20 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h30
• 10 au 21 mai
Pour valoriser ses produits et services sur Internet

Gérer et retoucher mes photos
10 heures / 15 000 F - 17h00 à 19h30
• 19 au 22 juillet
Pour illustrer sa page Web ou son blog et faire des diaporamas

Méthodes et calcul de prix
16 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h00
• 28 juin au 8 juillet
Créateur d'entreprise et entrepreneurs qui souhaitent savoir comment calculer les prix des services, prestations et prix de revient

Mieux vendre
20 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h30
• 17 au 20 mai
Pour se faire connaître, attirer et fidéliser ses clients

Droit du travail
16 heures / 20 000 F - 17h00 à 19h00
• 3 au 12 mai
Pour tout savoir de l'embauche à la rupture de contrat de travail, en passant par les rémunérations et les formalités.

Formations techniques et à la demande

Transport routier de personnes (TRP)
38 heures - 40 000 F
• 19 au 23 juillet • 11 au 15 octobre
Pour pouvoir prétendre à l'attestation de capacité professionnelle auprès de la DITTT.

Conducteur de grue
Pour conduire une grue dans les meilleures conditions d'exploitation et de sécurité pour le personnel et le matériel.

Réponse aux appels d'offre et marchés publics
Spécial artisans du bâtiment. Pour acquérir les notions de bases permettant de répondre dans les règles de l'art et établir un devis descriptif, quantitatif et estimatif des travaux.

Stages et ateliers

Pour participer à un stage de gestion ou à un atelier de création d'entreprise, contactez Christian FUZIVALA au 28 23 37 pour la province Sud, Soukaïna PESCE au 47 30 14 pour la province Nord et Caroline COURTOT au 28 23 37 pour la province des Iles Loyautés.

La formation Habilitation électrique

Basse Tension et/ou Haute Tension

Au mois de mai, l'antenne de la CMA de Koné propose, avec le concours financier de la Province Nord, une formation, nécessaire à l'accès aux chantiers sur site miniers et aux appels d'offres émanant des collectivités.

Quelles sont les particularités de l'environnement électrique, ses contraintes et ses dangers ? Quels sont les accidents haute et basse tension, et comment les analyser pour mieux les prévenir ? Quelle conduite tenir et quelles sont les responsabilités de chacun en cas d'accident ? Les habilitations du personnel, ainsi que les fonctions de l'appareillage BT et HT seront abordés dans cette formation, ainsi que les verrouillages, la sécurité du personnel lors des travaux ou interventions et les appareils électriques amovibles.

Les objectifs de la formation

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux et des dépannages à exécuter en toute sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension dans le respect des prescriptions de la publication UTE C 18-510.
Cette formation est validée par le certificat d'aptitude délivré par un organisme agréé.

Fiche technique

Ou ? Antenne de Chambre de métiers de Koné et province Nord
Comment ? Cours et travaux dirigés avec supports d'enseignement, mise en situation, contrôle de connaissances
Combien de temps ?
Sur 3 journées, en mai 2010
Qui ? Chefs d'entreprise, artisans, salariés électriciens susceptibles d'intervenir sur des chantiers de la Province Nord.
Effectif : 12 personnes maximum

Pour vous inscrire : contactez l'antenne de la CMA de Koné au 47 30 14 ou bien le Centre de formation Lucien Mainguet : Karine Chaillan au 25 97 40.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses, ces dernières années, à se lancer dans l'artisanat. Un secteur qui recouvre des réalités plurielles dans une foule de métiers, des plus féminins aux plus masculins. Qu'elles soient conjointes d'artisans, salariées, chefs d'entreprises ou encore apprenties, les artisanes gagnent du terrain. A travers nombre de leurs témoignages, et en écho à la journée de la femme du 8 mars dernier, Info Métiers a souhaité rendre hommage à ces artisanes, qui nous ont confié leur quotidien, leurs motivations, leurs combats et aussi leurs réussites.

L'artisanat

Les femmes créaient en 2009, 100 entreprises artisanales de plus qu'en 2007. Un chiffre encourageant lorsque l'on sait que l'année passée accusait un net ralentissement de la croissance économique (+2% contre +6% en 2007 !), encaissant les effets de la crise internationale. L'économie calédonienne tient bon et cela en partie grâce à l'artisanat qui résiste bien, et à ses artisanes qui n'ont pas froid aux yeux !

En mars 2010, 2 276 femmes dirigent des entreprises artisanales, et représentent 19,8% des chefs d'établissements recensés au Répertoire des métiers. 50% d'entre elles se retrouvent dans les services, naturellement dans les métiers dits féminins : coiffure, esthétique, fleuriste, laverie, nettoyage… On les trouve aussi nombreuses que les hommes dans le secteur de l'alimentation (48% de femmes) et dans certains métiers de la production : métiers d'art, couture et bijouterie. Mais aussi, et de plus en plus, là ou ne les attend pas : l'aménagement de chaussées, la maçonnerie, le terrassement, ou encore la carrosserie ! Autant de professions dans lesquelles elles expriment, contre toute attente, leur savoir-faire.

Les femmes représentent 50% des effectifs du secteur des services, 48% de l'alimentation, 30% de la production et seulement 5% des effectifs du bâtiment.

il y a autant de femmes que d'hommes dans les secteurs des services et de l'alimentation

Un quart des apprentis sont des filles

au féminin

Il est vrai que les métiers de l'artisanat offrent beaucoup de choix et de souplesse. Elles peuvent, comme leurs homologues masculins, s'installer relativement simplement, et à moindre frais, les formalités d'inscription au Répertoire des métiers étant peu complexes.
Les raisons qui les conduisent par centaines à rejoindre les rangs des artisans du territoire sont diverses : le désir d'indépendance, la liberté d'organisation, la possibilité de travailler à la maison… Se mettre « à son compte », c'est ne plus compter que sur soi-même : le bonheur ! Mais leur première motivation est souvent de créer leur propre source de revenu, particulièrement en brousse et dans les îles, des bassins d'emplois qui restent à dynamiser.

Près de 20% des entreprises artisanales calédoniennes sont dirigées par des femmes

Nombre d'entre elles, par le biais de la sous-traitance, se lancent dans leur activité sans avoir à trop investir. Mais être chef d'entreprise, de manière pérenne, implique un engagement de chaque instant. Certaines l'expriment au-delà des murs de leurs entreprises, comme Madeleine Wanakaen, gérante de la laverie de Lifou. Elle fait partie des quatre femmes élues à la Chambre de métiers et de l'artisanat. *« J'ai souhaité m'engager pour voir ce qui se passe ailleurs. Les chefs d'entreprises à Lifou, n'ont que très peu d'occasions de sortir de l'île. Cela m'apporte beaucoup d'idées ! »*. Un mandat qu'elle assume alors même qu'elle travaille six jours sur sept. *« Depuis sept ans que j'ai crée mon entreprise, je n'ai pas pris un seul jour de congés ! »*

Une affaire de famille

L'artisanat a cette particularité de mélanger les sphères professionnelles et privées. Le domicile fait souvent office de lieu de travail et les membres de la famille sont volontiers sollicités pour prêter main forte. Un mode de vie assumé, dans lequel les femmes se retrouvent pleinement, loin du schéma salarial qui compartimente les deux univers. Mais l'organisation a tendance à se corser lorsque les femmes sont aussi patrons. Gestionnaires de leurs foyers, les voici alors chefs d'orchestre dans l'atelier, au dock, ou au bureau.

Lynda gère une société de transport poids lourds, *« nos week-ends en famille sont plutôt rares, quand cela se présente, on coupe le téléphone ! Mais la plupart du temps, ils sont réservés au lavage et à l'entretien des camions. »* Pour les vacances scolaires, elle a trouvé la parade, *« ma fille est en BTS maintenance industrielle génie mécanique. Pendant ses vacances, elle nous donne un coup de main, en échange, on lui paye le permis poids lourd ! »* Le secret de la réussite professionnelle et familiale, selon elle, c'est l'entraide, *« on doit se serrer les coudes ! ».*

C'est aussi l'avis de Madeleine, *« mon mari m'aide beaucoup, surtout au niveau administratif, c'est lui qui fait toutes les démarches ! »* L'élue reconnaît qu'il faut être forte pour tenir un commerce et intransigeante sur la gestion, *« surtout à Lifou, il ne faut jamais faire de crédit, sinon on coule ! ».*

Karin, elle, travaille avec son conjoint, boulanger à La Foa, *« mon mari travaille 16 heures par jour. Je le vois peu, d'autant que je dois m'occuper de nos quatre enfants. Je lui donne un petit coup de main tous les jours, c'est aussi une façon de passer du temps avec lui ! »*
« Elle m'allège du travail, reconnaît Claude, son époux, *elle coupe les pains spéciaux à la machine, sert les clients et s'occupe aussi des papiers. »*

Où sont les femmes ?

78% des femmes chefs d'entreprises dans l'artisanat sont installées en province Sud, 16,5% en province Nord et 5,5% en Province des Iles, où leur progression augmente de 2,5 points depuis 2001

Conjoint d'artisan : un statut attendu

Les conjoints d'artisans, sont le plus souvent des conjointes. On estime à environ 5 000 le nombre de femmes sur le territoire qui travaillent aux côtés de leurs maris, sans véritable statut, alors même qu'elles y occupent des postes clés de gestionnaires ou de commerciales indispensables à la viabilité et la pérennité de l'activité.
Katia était ingénieur environnement lorsqu'elle a décidé de démissionner pour s'atteler à un projet d'envergure.
« Je voulais restaurer entièrement mon bateau en bois, et les choses faisant je me suis mise aussi à aider mon époux frigoriste. Comme il y avait de la demande, j'ai réparé et refibré les caisses des camions frigorifiques. » Au départ, elle travaillait en tant que conjointe d'artisan et n'était donc pas rétribuée. *« En soi cela ne me gênait pas, mais j'ai quand même préféré prendre ma patente car j'avais l'habitude d'être indépendante. C'est important d'avoir un statut et c'est plus gratifiant. »* Une activité qu'elle a mise pour l'instant en sommeil, le temps d'achever son bateau.

On estime à 5 000 le nombre de conjoints d'artisans dans leur grande majorité des femmes, qui participent « dans l'ombre » à la vie de l'entreprise, sans reconnaissance ni statut.

La CMA inclut dans sa stratégie la volonté de doter les conjoints d'artisans d'un statut adapté à chaque situation (collaborateur, salarié ou encore associé), qui leur permette de bénéficier d'une protection sociale et juridique inexistante pour le moment. Ce projet, soumis au gouvernement, rassemble les trois chambres consulaires et concerne l'ensemble des travailleurs indépendants.

Métiers masculins, chasse gardée ?

On a tendance à penser que lorsque les femmes investissent des domaines jusque là réservés aux hommes, l'intégration est plus difficile. Mais les mentalités semblent avoir bien évolué de ce côté là.
« Lorsque je refibre les camions, je travaille avec un masque, poursuit Katia, *dés que je le retire, les chauffeurs sont étonnés. Je n'ai jamais ressenti de réticences, au contraire, cela force le respect. »*
Lynda assure, elle aussi, ne pas avoir été l'objet d'a priori, *« contrairement à ce qu'on pourrait penser, le transport poids lourds est un milieu très ouvert, il n'y a pas de sexisme. »*
Dans sa boucherie, Armelle, apprentie, est seule parmi plus d'une quinzaine de garçons. L'équipe fonctionne bien, mais elle reconnaît qu'au départ, *« il faut se faire accepter et ne pas se laisser marcher sur les pieds ! ».*

Interview

Arielle Pindon,
responsable de l'antenne de la CMA de Koumac

Quelles sont les évolutions que vous notez chez les femmes, depuis trois ans que vous gérez cette antenne ?
De plus en plus de femmes se mettent à leur compte. Dans le Nord, il y a très peu de créations d'emplois, donc créer sa propre entreprise est souvent la seule façon de se dégager un revenu. Les femmes sortent peu à peu de leurs réserves, même si le qu'en-dira-t-on a la dent dure, surtout chez les mélanésiennes, les autres ethnies étant peut-être plus audacieuses.

Dans quelles activités se lancent plus volontiers les femmes ?
Les femmes s'approprient de plus en plus des métiers d'hommes comme la peinture, le carrelage, les ambulances, mais on les retrouve encore principalement dans la fabrication de confitures, les services de gamelles, la couture, la coiffure, l'esthétique et le nettoyage de locaux. J'ai aussi remarqué que lorsque les mairies laissent entendre qu'elles recherchent une entreprise en nettoyage de locaux ou en entretien d'espaces verts, de nombreuses femmes viennent s'informer sur la création d'entreprises, sur les calculs de prix et s'inscrire au Répertoire des métiers. Malheureusement, le marché n'est attribué qu'à l'une d'entre elles, les autres devant se radier. Dans ce cas, il est conseillé de s'inscrire en projet, l'étape préalable à la création d'entreprise proprement dite, où l'on attribue un numéro de ridet provisoire.
Il est facile de s'inscrire, mais le plus dur est de faire perdurer son activité. La CMA est là pour les accompagner dans la bonne gestion et le développement de leurs entreprises. Par ailleurs, si les femmes veulent se lancer dans des métiers masculins, il faut qu'elles passent d'abord par une formation. Notamment pour le bâtiment qui offre de belles opportunités.

Dans quelle mesure les femmes sont-elles encouragées à créer leur activité en province Nord ?
Lorsque l'on crée son entreprise, il est possible de bénéficier de subventions selon le secteur d'activité concerné, la commune, le niveau de ressources… Le taux d'aide peut être majoré de 5% pour les personnes physiques de moins de 45 ans, pour les femmes, cette majoration s'applique sans conditions d'âges.
Contact antenne CMA de Koumac : koumac@cma.nc
Tél. : 47 68 56

La relève : des apprenties modèles

Le CFA Lucien Mainguet compte une bonne centaine de filles, soit un quart des apprentis. Si les sections soins du corps comptabilisent encore la majorité des effectifs féminins, les jeunes filles intègrent aussi des filières dites masculines.
« Avant, on ne voyait pas de filles dans les métiers du bâtiment. C'est le cas aujourd'hui, elles semblent avoir changé de regard sur ces professions, explique Oudaya Minatchy responsable pédagogique de l'établissement. *C'est une tendance que l'on constate depuis quatre ans environ, de plus en plus de maîtres d'apprentissage les embauchent. »*
Les chefs d'entreprises ne s'y trompent pas. *« Elles ont plus de rigueur,* reconnaît Oudaya Minatchy, *notamment dans les métiers de l'électricité, du froid et climatisation, du carrelage ou de la peinture qui exigent un esprit méthodique, un bon relationnel avec l'équipe, et de la propreté dans l'exécution des tâches. J'ai aussi de plus en plus de filles en pâtisserie qui est pourtant un métier difficile, où l'on doit se lever tôt le matin et rester debout toute la journée. »* Et en classe ? *« Il faut reconnaître qu'elles travaillent mieux, elles s'impliquent plus et elles sont plus assidues. On n'a pas de problème avec elles ! »,* conclut Oudaya Minachy.
« La plus grande entreprise calédonienne » se féminise lentement mais sûrement, à un rythme équivalent à celui de la métropole. Les femmes osent s'approprier des métiers d'hommes sans crainte des préjugés et cela semble leur réussir. Créer sa propre entreprise est souvent la seule manière de générer un revenu dans des zones où les offres d'emplois sont rares. C'est aussi un facteur d'émancipation pour beaucoup de femmes qui participent du même coup à créer de la richesse dans un pays en construction.

Une préférence pour les petites structures

Près de 90% des femmes artisanes choisissent le statut d'entreprises individuelles. Elles sont 250 sur le territoire en 2010, à être gérantes de sociétés

Armelle Lepron

Témoignages

Lynda Guillermet, gérante de *Cheyenne Transport*

« Lorsque l'on a décidé de monter l'entreprise, la condition était que cela soit moi qui la gère, car mon mari avait déjà subit un échec. Il n'est pas gestionnaire dans l'âme, Il est trop gentil, par contre, il travaille comme un forcené ! » Lynda reconnaît être plus rude dans les affaires, mais sept ans plus tard, force est de constater que l'entreprise tourne toujours. *« On a commencé par la mécanique poids lourds, et deux ans plus tard, on a développé l'activité transport. C'était dur au début, mais on n'a pas baissé les bras. Aujourd'hui, nous avons deux semi-remorques plateaux et une benne. »* Le couple semble avoir trouvé son équilibre dans la répartition des tâches. Lynda s'occupe de toute la partie administrative, mais aussi des courses pour la mécanique des camions (filtres, huiles…) et assure, parfois même, quelques voyages en express. Son mari, lui est chauffeur et s'occupe de la maintenance.

Armelle Lepron, apprentie en boucherie

A 24 ans, Armelle est la première apprentie bouchère formée sur le Territoire !
Un choix étonnant de la part d'une jeune fille, plutôt réservée, qui reconnaît que *« cela s'est fait pas hasard, il fallait absolument que je travaille. J'avais du mal à trouver un maître d'apprentissage dans les métiers féminins, car je m'y était prise à la dernière minute. »* Finalement, elle décroche son téléphone et appelle la boucherie la plus proche de chez elle, *« ils m'ont dit oui tout de suite ! »* Aujourd'hui, elle ne regrette pas son choix, *« ça me plaît beaucoup ! »*. Mais ne croyez pas que son travail se résume à la vente, *« je préfère être au laboratoire, à casser et désosser. J'ai été mise dans le bain dès le départ car normalement la première année, on commence par paner et hacher. Par contre, je remercie les patrons car ils ne me font pas porter les carcasses ! »* Ses qualités par rapport aux garçons ? *« Je travaille plus en finesse, mes gestes sont plus précis et j'ai plus de patience aussi. »* Ses projets ? *« Obtenir mon CAP et pourquoi pas ouvrir ma propre boucherie, tout le monde me dit que l'on en manque en Calédonie ! »*

Reine Becker, propriétaire de l'atelier d'art *Artisans du Faubourg*

Reine Becker

Reine est artisane lapidaire depuis 25 ans. Dans son atelier de Robinson, on trouve toutes sortes d'objets et bijoux réalisés uniquement à partir de pierres calédoniennes. Son compagnon, salarié de l'entreprise, extrait la roche des filons sur tout le Territoire. *« Notre caillou regorge de ces richesses, mais faute d'être informés sur ce savoir faire local, les touristes repartent avec des produits importés en guise de souvenirs calédoniens. »* Du milieu des années 80 jusqu'en 2006, Reine a embauché jusqu'à 4 salariés, et tordait le coup à l'idée selon laquelle, *« on ne vit pas des métiers d'arts »*. A cette époque faste, la Calédonie comptait encore une quinzaine de lapidaires. *« Aujourd'hui, on les compte sur les doigts d'une main. Je suis désolée que cette belle activité s'étiole. Je suis convaincue qu'avec un peu de soutien et beaucoup de promotion de la part de nos responsables calédoniens, nous n'en serions pas arrivés là ! »*

Carmen Rangassamy, gérante de *Carmen gamelles*

Durant 27 ans, Carmen Rangassamy a effectué des ménages pour un couple de professeurs. Quand ceux-ci ont quitté Koumac, elle a franchi le pas pour se mettre à son compte, hésitant entre un projet de chenil et un service de gamelles.
Sur les conseils de la Chambre de métiers et de l'artisanat, elle monte en 2002 un dossier et obtient un prêt de l'ADIE pour installer une cuisine répondant aux normes AC dans laquelle elle prépare les repas pour des particuliers et les colonies de vacances de la commune. *« Je vis beaucoup mieux qu'en faisant des ménages. Les journées sont chargées mais le bouche-à-oreille m'a permis de consolider mon activité. Je me suis même mise à la gestion avec le logiciel Eurêka après un stage de formation gratuit à la CMA alors que je n'avais jamais touché un clavier. Travailler à mon compte était un rêve de gosse que j'ai concrétisé à 40 ans passés, mais je ne regrette rien »* assure-t-elle.

Carmen Rangassamy

Fiche info

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sécurité et santé protégée sur le lieu de travail : une évidence ? Et bien, non ! Des progrès importants restent à faire, et vous, employeurs, artisans, travailleurs indépendants avez un rôle primordial à jouer dans la prévention des risques.

5 298

C'est le nombre de déclarations d'accident du travail et déclarations de maladie professionnelle qui ont été faites auprès de la CAFAT en 2008. Derrière ce chiffre, des causes multiples, et des conséquences légères, mais aussi parfois dramatiques. La même année, on comptabilisait 13 décès dans le cadre du travail ou sur son trajet.

Qu'est ce qu'un risque professionnel ?

Le danger est représenté par tout matériel, objet, produit ou méthode de travail pouvant occasionner des lésions ou des dommages sur une personne. Il peut s'agir d'une échelle, d'une voiture, d'une machine. Le risque, c'est la probabilité qu'un événement dangereux survienne : risque de chute, de coupure etc… Les risques qui pèsent sur le personnel doivent être évalués et pris au sérieux car tout incident dans l'entreprise peut avoir un impact sur ses performances économiques et, surtout, mettre des vies humaines en danger. Dès lors, les questions de santé et de sécurité au travail sont indissociables de la notion de responsabilité du chef d'entreprise.

Qu'est ce qu'un accident du travail ?

C'est l'accident survenu par le fait, ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause. Deux conditions doivent être réunies : une action soudaine a provoqué une ou plusieurs lésions et l'accident est intervenu au temps et au lieu du travail, y compris au titre d'une mission.

Qu'est ce qu'une maladie professionnelle ?

La maladie professionnelle signifie qu'il a eu exposition à un ou plusieurs facteurs déclenchant, de manière prolongée et répétée dans le temps. Un tableau désigne les maladies présumées d'origine professionnelle et en répertorie près d'une centaine. Les troubles musculo-squelettiques (TMS), qui regroupent quinze pathologies liées aux postures de travail extrêmes, aux efforts excessifs et aux gestes répétitifs, sont caractérisés par des lésions articulaires. Les TMS sont la principale cause de maladies professionnelles avec près de 75% des cas reconnus.

Qu'est ce que la prévention ?

La prévention des risques professionnels consiste en une évaluation préalable (diagnostic). Dans un second temps interviendra la mise en place des mesures propres à préserver la santé et la sécurité des travailleurs, dans le cadre du droit du travail.

BÂTIMENT : DES PROGRÈS À FAIRE !

A lui seul, le secteur du BTP recense 31 % des accidents avec arrêt en 2008.
Les opérations de manutention et de manipulation manuelle de charges représentent, avec les chutes, plus de la moitié des causes d'accidents avec arrêt.
Proportionnellement, le secteur du BTP tue 5 fois plus en Calédonie qu'en métropole.

QUE DIT LA LOI ?

La loi de pays d'octobre 2009 a modifié le Code du travail et inclus les travailleurs indépendants dans les obligations des employeurs et des salariés relatives à la sécurité au travail.

Obligations faites à l'employeur :
- évaluer et éviter les risques
- combattre les risques à la source
- adapter le travail et les conditions de travail à l'homme
- tenir compte des évolutions techniques
- remplacer ce qui est dangereux
- planifier la prévention
- prendre des mesures de protection collective
- donner des instructions appropriées aux travailleurs

Obligations faites à l'employé :
« Le travailleur doit prendre soin, en fonction de sa formation et de ses possibilités, de sa santé, de sa sécurité ainsi que de celle des autres. Il doit respecter le règlement intérieur et les règles de sécurité édictées par l'entreprise et enfin, utiliser les équipements de protection fournis par l'employeur. »

Sources de cet article :
Rapport d'activité 2008 CAFAT et site Internet de la DTE.

Vos questions nos réponses

Question de Monsieur Dinot Artisan carreleur au Mont Dore

Un de mes salariés s'est blessé lors d'un accrochage en voiture alors qu'il partait sur un chantier. Cela est-il considéré comme un accident du travail ?

Réponse de la CMA-NC

Oui. Est aussi considéré comme accident du travail, tout accident de la route intervenu pendant le trajet aller et retour entre la résidence principale et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu habituel de repas. Sur la route en Nouvelle-Calédonie, il s'est produit 1,3 accident du travail ou de trajet par jour ouvrés en 2008 !

La « sécurité au travail et sur la route » est le thème de la journée mondiale OIT, relayée en Nouvelle-Calédonie par des centaines d'entreprises. Elle aura lieu le 28 avril. Vous pouvez commander le ruban de soutien à l'opération sur le site www.dte.gouv.nc.

En tant qu'artisan du bâtiment, la CMA vous invite à consulter le guide pratique « hygiène et sécurité dans les travaux du bâtiment, travaux public et tous autres travaux concernant les immeubles », distribué gratuitement par la Direction du travail et de l'emploi. C'est une mine d'informations, illustrée avec beaucoup d'humour, pour tout savoir sur les mesures de protection et de salubrité à prendre.

NOS PERMANENCES la CMA proche de vous

Retrouvez nos agents, pour des conseils gratuits, à partir de 9h00 dans les mairies suivantes :

En province Sud

Christian FUZIVALA

- **La Foa : (antenne de la province Sud, jusqu'à 11h30)**
  7 avril - 5 mai - 2 juin
  Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :
  7 avril après-midi et 8 avril
  5 mai après-midi et 6 mai
  2 juin après-midi et 3 juin
- **Bourail : (antenne de la province Sud, jusqu'à 11h30)**
  22 avril - 20 mai - 17 juin
  Visites en entreprise et conseils personnalisés sur rendez-vous :
  21 avril après midi et 22 avril
  19 mai après-midi et 20 mai
  16 juin après-midi et 17 juin

Caroline COURTOT

- **Mont Dore :**
  30 avril - 28 mai - 25 juin

Iles Loyauté

Caroline COURTOT

- **Lifou (case de l'entreprise) :**
  12 avril - 10 mai - 14 juin
- **Maré : 26 avril (tél : 28 23 37 pour lieu)**
- **Ouvéa : 31 mai (tél : 28 23 37 pour lieu)**

En province Nord

Belinda MATHELON

- **Poya : 13 avril - 8 juin**
  10 août – 12 octobre
- **Voh : 5 mai - 7 juillet**
  1 septembre - 10 novembre

Soukaïna PESCE :

- **Pouembout : à la Maison de l'entreprise tous les mardis matin de 8h00 à 11h30**

Arielle PINDON

- **Ouegoa : 21 avril - 5 mai - 2 juin**
- **Poum : 19 avril - 3 mai - 7 juin**

Patrick LEBLAIS

- **Pouébo : 4 mai**
- **Hienghène : 15 avril et 15 juin**
- **Canala : 1er avril et 24 juin**
- **Kouaoua : 20 mai**

Bourse des entreprises

TRANSMETTRE, REPRENDRE UNE ENTREPRISE
LA CMA À VOS COTÉS !

À VENDRE

NOUMEA

ESTHETIQUE
SARL (Associée unique) - Vente du fonds artisanal et des parts de la société - Local aménagé avec tout le matériel nécessaire pour l'activité - Matériel en bon état et opérationnel - Clé en main - Discrétion du lieu appréciée par la clientèle - Potentiel de développement de l'activité - Prix : 13 U
Date de création : 2004

COIFFURE MIXTE URGENT
EI - Salon aménagé - Clientèle fidélisée - Représentation de grandes marques - Aménagement refait - Potentiel de développement de l'activité - Prix : 4,6 U négociable
Date de création : 1980

COIFFURE MIXTE
EURL - Salon aménagé - Clientèle très fidélisée - Représentation de grandes marques – Potentiel de développement de l'activité (avec 2 salariés) – Prix : 10 U
Date de création : 1990

COIFFURE HOMMES
EI - Salon aménagé, bien situé en centre ville - Clientèle fidélisée, de proximité - Local refait à neuf -Très bonne rentabilité - Prix : 8 U
Date de création : 1965

COIFFURE MIXTE
SARL vend salon de coiffure spacieux, clientèle fidélisée, bonne rentabilité, représentation de 2 grandes marques et possibilité de travailler avec d'autres marques – Fort potentiel commercial lié au quartier en expansion, bail renouvelé – Clé en main - Prix : 12 U
Date de création : 1994

COIFFURE MIXTE
SARL - Clientèle très fidélisée - Locaux très bien situés - Excellente rentabilité - Prix : 28 U
Date de création : 1970

HORLOGERIE
EI - Clientèle très fidélisée - Bonne rentabilité - Bail commercial permettant l'extension de l'activité - Prix : 8,2 U négociable
Date de création : 1987

GRAND NOUMEA

ENTRETIEN CREATION ESPACES VERTS URGENT
EI renommée - Très bonne rentabilité - Clientèle fidélisée, confiance installée et suivi régulier - Relations commerciales établies - Activité dynamique - Repreneur : manager et professionnel dans le métier, sens commercial et travail en équipe - Possibilité d'accompagnement (3-4 semaines) par le vendeur - Prix : 7,5 U
Date de création : 2005

KOUMAC

MENUISERIE BATIMENT
EI - Local aménagé, situé en zone artisanale - Matériel entretenu - Clientèle de proximité - Bonne rentabilité - Potentiel de développement - Location du local (220 000 F.CFP par mois) ou possibilité de vente globale local + habitation + fonds artisanal (50 millions de F.CFP) - Prix : 7,5 U
Date de création : 1968

LA FOA

RENOVATION BATIMENT AGENCEMENT
EI vend dock (90 m_), terrain (20,8 a) et logement d'habitation (F3 Bis), ainsi que tout le matériel et le petit outillage nécessaires à l'activité - Potentiel de développement de l'activité et d'aménagement des locaux - ZIZA de MEARE - Prix : 27 U
Date de création : 2004

PROVINCES SUD ET ILES

MENUISERIE PVC
SARL - Activité de production - Matériel entretenu - Affaire bien gérée - Fort potentiel de développement - Bail commercial renouvelé en 2007 - Prix : 24 U (Stock compris)
Date de création : 2007

DUMBEA

BOUCHERIE
SARL - Boucherie en supermarché, local de 140 m_ - Bonne rentabilité - Prix : 63 U
Date de création : 1989

PROVINCES SUD ET NORD

CONSTRUCTION METALLIQUE
EURL - Entreprise très réactive - Investissements récents dans du matériel et de l'outillage - Prix : 50 U
Date de création : 1970

Pour tout complément d'information, contacter Mme Caroline COURTOT
Direction des services de développement économique Tél. : 28.23.37
Courriel : caroline.courtot@cma.nc

Vous avez un projet d'investissement en faveur de l'environnement ? Vous désirez changer de matériel pour faire des économies d'énergies ? Vous voulez créer une éco-entreprise et avez besoin de financement ? L'association Graine vous accompagne pour obtenir un prêt à taux préférentiel.

Graine : L'association qui fait germer vos idées

« Graine se veut le guichet unique calédonien pour l'environnement, explique Aurélie Fourdain, chargée de mission de la structure. Nous venons en complément des trois conseillers présents dans chaque Chambre consulaire. Notre ambition est de créer un réseau qui facilite les échanges d'informations dans ce domaine et d'aboutir au financement d'un maximum de projets verts. »

Pour toutes entreprises artisanales

Votre entreprise compte moins de 100 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,2 milliards de francs CFP ? Graine peut vous aider à concrétiser vos projets en lien avec la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
Toutes entreprises artisanales, quelque soit son secteur d'activité et son stade de développement peut bénéficier de ce dispositif.

Un prêt à taux préférentiel

Les PEME sont des prêts pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie à taux bonifiés et variables, mis en place par l'Agence Française de Développement (AFD) et distribués par l'ensemble des établissements financiers calédoniens. Ils se placent généralement à 3 points en dessous des taux d'intérêts des prêts bancaires classiques et peuvent atteindre jusqu'à 60 millions de francs.

Pourquoi pas vous ?

Depuis sa création, Graine a déjà délivré son agrément à trois dossiers, en vue de l'obtention d'un PEME. *« Nous avons soutenu l'enseigne Eléphant bleu qui souhaite remplacer sa chaudière à gaz par une pompe à chaleur dans sa station de lavage de Magenta. Nous avons aussi donné notre agrément à l'hôtel Lutetia qui va entamer un grand chantier de rénovation HQE (Haute Qualité Environnementale), avec l'installation de chauffe-eau solaires, de panneaux photovoltaïques, jusqu'aux draps de bain qui seront en coton bio ! »*
Le troisième dossier agréé concerne une entreprise de collecte de déchets et d'encombrants à Lifou, pour l'acquisition de camions et de bennes.

Demandez conseil

Contact :
Aurélie Fourdrain, chargée de mission pour Graine
Tél. : 24 40 72
a.fourdrain@graine-nc.com

Le passeport pour l'économie numérique

Initiez-vous gratuitement à l'informatique et à l'Internet !

Avec le Passeport pour l'économie numérique, bénéficiez d'une initiation à l'informatique et à l'Internet, adaptée à vos usages professionnels ! C'est simple, c'est rapide, et c'est gratuit. Téléphonez pour réserver votre place !

Nouméa
Tél. : 28 41 42

B.A-BA Informatique et Internet
Mardi 6-avr 16h-18h
Lundi 3-mai 16h-18h
Mardi 25-mai 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Lundi 19-avr 16h-17h
Lundi 26-avr 16h-17h
Lundi 10-mai 16h-17h
Lundi 31-mai 16h-17h

La recherche d'informations sur Internet
Lundi 12-avr 16h-17h30
Mardi 27-avr 16h-17h30
Mardi 11-mai 16h-17h30
Mardi 1er juin 16h-17h30

Mon entreprise sur le Web
Mardi 23-mars 16h-17h30
Mardi 13-avr 16h-17h30
Mardi 20-avr 16h-17h30
Mardi 18-mai 16h-17h30

Sécurisez votre système informatique
Mardi 4-mai 16h-17h
Lundi 17-mai 16h-17h

Poindimié
Tél. : 42 74 82

B.A-BA Informatique et Internet
Mardi 13-avr 9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Mardi 18-mai 9h-10h

La recherche d'informations sur Internet
Mercredi 14-avr 9h-10h30
Mercredi 19-mai 9h-10h30

Koumac
Tél. : 47 68 56

B.A-BA Informatique et Internet
Mercredi 23-juin 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Mardi 27-avr 16h-17h
Mercredi 26-mai 16h-17h

La recherche d'informations sur Internet
Mercredi 28-avr 16h- 17h30
Jeudi 27-mai 16h- 17h30

Koné
Tél. : 47 30 14

B.A-BA Informatique et Internet
Mardi 11-mai 16h-18h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Mercredi 21-avr 16h-17h
Mercredi 12-mai 16h-17h

La recherche d'informations sur Internet
Mardi 20-avr 16h- 17h30

Lifou
Tél. : 28 41 42

B.A-BA Informatique et Internet
Jeudi 20 mai 9h-11h

Informatiser ma gestion d'entreprise
Jeudi 20 mai 13h-14h30

L'artisan numérique

Un artisan sur le Web ?

De l'artisanat vert sur la toile

La société Hydroseed s'intéresse au génie végétal néo-calédonien. Son crédo ? Préserver le monde végétal car il nous le rend bien ! Comment ? En l'intégrant dans notre habitat, par la création d'espaces verts, l'installation de toitures végétales ou encore la végétalisation des talus.
Ce site Internet, très didactique, explique clairement ces différentes méthodes et leurs intérêts. Chaque page est largement illustrée par des diaporamas photos de réalisations grandeur nature qui permettent de mieux appréhender les techniques utilisées.
On y trouve aussi de nombreux textes réglementaires comme des extraits du code de l'environnement des provinces, des délibérations ou des documents rappelant, par exemple, les espèces nuisibles, toujours utiles à télécharger. Enfin, Olivier Goujon, son gérant, propose aussi des formations sur diverses thématiques comme l'utilisation du tracteur et des outils adaptés ou encore le maraîchage en plein champs en lutte raisonnée. Une vitrine complète pour ceux qui s'intéressent de près aux dernières techniques d'aménagement et d'entretien d'espaces verts.

Site : www.hydroseed.nc

Info futée

Internet Explorer 8 : naviguez facilement dans les onglets

Comme les autres navigateurs, Internet Explorer 8 vous permet d'ouvrir plusieurs pages Web en même temps dans les onglets, au sein d'une fenêtre unique ; Cependant, à force de nouveaux onglets, il peut arriver que l'on soit « perdu ». Pour retrouver facilement à quoi correspond chaque page ouverte vous pouvez afficher le contenu des différents onglets sous la forme d'une mosaïque.
Pour cela, cliquer sur l'icône « aperçu mosaïque » qui se trouve à gauche des onglets. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « Ctrl + Q ». Une page s'ouvre alors avec un aperçu de tous les onglets ouverts. Cliquez sur l'aperçu de votre choix pour l'ouvrir. Pour fermer une page ouverte, cliquez sur la petite croix à droite de sa miniature.

Noé Bertram, Charpentier

Un art transmis par les compagnons

Noé Bertram est compagnon du devoir. Son tour de France l'entraîne jusqu'en Calédonie, dont il tombe littéralement amoureux. Une fois sa formation achevée, il revient s'installer sur le caillou, où il crée sa propre entreprise de charpente.

C'est à croire qu'il était prédestiné… Car Noé (l'autre, le personnage biblique) aurait construit sa célèbre arche sous les ordres de Dieu, faisant de lui l'un des premiers charpentiers de l'histoire religieuse. Le métier apparaît au moment où l'homme nomade se sédentarise, l'obligeant ainsi à construire son habitation. Au moyen âge, le charpentier devient le maître du bois.

Aujourd'hui, l'évolution des techniques lui facilite un peu le travail, notamment avec l'emploi d'outils portatifs, et le développement des moyens de levage, qui a aussi permis d'ouvrir le métier aux femmes. N'est pas charpentier qui veut, Noé reconnaît que c'est un métier difficile et assez dangereux. *« Il ne faut pas avoir le vertige ! ».* La profession est, de fait, soumise aux intempéries mais le climat océanien favorise grandement les conditions de travail. Le métier exige aussi un bon niveau en mathématiques, *« notamment en trigonométrie, car les épures, l'étape préalable au taillage, quand on trace des pièces, est fondamentale. On ne peut pas rattraper une pièce de bois taillée trop courte ! »*

Noé atterrit en Calédonie dans le cadre de sa formation de compagnon. Il travaille durant un an chez ACGM, où il participe à la réalisation de la salle de spa du Méridien et à l'édification du Kou Bugny, sur l'île des Pins. Mais sa mission arrive déjà à son terme et il n'aura pas la satisfaction d'assister au levage de l'hôtel. Moins d'un an après son retour sur le caillou, il crée sa propre SARL, Bois concept. Il fabrique des charpentes en bois traditionnelles, des maisons en ossatures bois, des decks, des farés… *« La construction bois est, au niveau mondial, en plein essor. Depuis trois ans, le secteur se développe fortement ici ».* Noé le rappelle, *« un charpentier peut travailler sur les chantiers, mais il peut aussi se spécialiser sur l'outil informatique en dessin assisté par ordinateur, et même terminer ingénieur en bureau d'études ! »* Un métier traditionnel donc, mais qui offre de nombreuses possibilités et s'inscrit dans l'air du temps, résolument écologique !

Son parcours

Noé ne s'est jamais senti à l'aise à l'école, *« je savais que j'allais faire un métier manuel »*. En classe de 3e, c'est décidé, il sera charpentier. *« J'ai choisi de me former avec les compagnons, car c'est eux qui ont la meilleure réputation. »*

Il commence comme apprenti à Lamothe-Landerron (33) pendant deux ans. Puis, il entame son tour de France : Rouen, Montpellier, Strasbourg, Lyon, Vannes, Pau, Marseille, Saint Etienne. Mais aussi l'Italie et la Nouvelle Calédonie. Cinq années de formation et de voyages avant la consécration. *« Après quatre à cinq années de Tour de France, on doit réaliser un "chef d'œuvre" pour passer de l'état d'aspirant à celui de compagnon itinérant. On appelle ça "tailler la réception" »*. Les compagnons sédentaires évaluent le travail et le parcours du candidat. *« Si on est digne d'être reçu, on est intronisé lors d'une cérémonie à huis clos. »*

A l'issue de ce rite de passage, le nouveau compagnon doit 3 ans de devoir. *« Pendant 5 ans on a essentiellement reçu, c'est à notre tour de partager nos savoirs auprès des apprentis et aspirants. »* Noé passe, en plus, un brevet de maîtrise, en contrat de qualification. Un parcours sans faute qui lui permet d'arborer le titre, bien mérité, de *« maître artisan charpentier qualifié »*.

Warren Médéric, artisan boucher

Patron à 20 ans

A tout juste 20 ans, Warren Médéric a repris à la fin de l'année dernière la boucherie de son père à Koumac. Passé par le Centre de formation des apprentis de la Chambre de métiers, le jeune boucher a pourtant pris le temps de la réflexion avant de suivre cette voie toute tracée.

Ce n'est plus exactement le même métier, mais c'est bien la même clientèle dont le fils, Warren, a hérité de son père, Axel. Ce dernier élevait à l'époque son propre bétail et procédait aux abattages des bœufs qu'il écoulait. Aujourd'hui, il garde toujours un œil sur le cheptel familial mais c'est l'OCEF qui approvisionne ses chambres froides. Cette option était incontournable pour pouvoir servir les internats des communes avoisinantes, de Kaala-Gomen à Pouébo, et les autres collectivités de la région qui exigent une traçabilité de la viande. *« J'ai toujours accompagné mon père dans son travail pour rentrer le bétail, tuer, désosser... Et lorsque j'ai décidé de quitter l'école, il m'a pris comme apprenti en attendant que je puisse obtenir mon diplôme au CFA »* explique Warren qui, après trois ans de formation en alternance, obtient son CAP de boucher. En octobre 2009, le gérant qui a repris l'enseigne familiale connaît des problèmes et Warren s'installe avec sa compagne Lindsay dans l'atelier où il a découvert le métier. *« Je lui ai racheté le matériel et tous les appareils, que je rembourse petit à petit chaque mois, et je loue le fond à mes parents. Ma mère continue de s'occuper des papiers et elle forme Lindsay à cette partie du travail. Quant à mon père, il vient me donner un coup de main lorsqu'il y a des coups de bourre pour les grosses livraisons »* poursuit le jeune boucher. Le rythme de travail, avec 10 à 11 heures de présence quotidienne dans la boutique, a été vite pris, même si les débuts ont été difficiles. Et la clientèle est là, accordant au fils la même confiance qu'elle avait témoignée au père.

La boucherie Médéric reste donc inscrite pour une nouvelle génération dans le paysage artisanal de Koumac, où elle doit désormais faire face à la concurrence de deux autres étals. Warren y prépare les spécialités broussardes commandées par les gastronomes de la place. Il débite aussi beaucoup de steaks et de côtelettes pour les collectivités. Et l'arrivée de milliers de travailleurs supplémentaires sur la base vie de Vavouto, au cours des prochains mois, devrait lui assurer une activité soutenue.

Son parcours

Dès le collège, Warren Médéric a senti que l'enseignement général n'était pas sa voie. Il décroche lentement des cours de 3e en attendant d'avoir 16 ans pour intégrer le Centre de formation des apprentis et retrouver son domaine de prédilection. « *A Nouville, j'ai découvert la théorie, le nom des morceaux, les utilisations culinaires, la réception des produits, et aussi la gestion d'une entreprise* » explique le jeune boucher. Durant trois ans, il se rendra à Nouméa une semaine par mois pour acquérir les bases du métier, dormant à l'internat avant de retrouver ses couteaux à Koumac.

Lorsque ses parents prennent leur retraite, mettant la boucherie en gérance, Warren choisit cependant de compléter sa découverte de la vie professionnelle dans une toute autre voie. Il suit une formation de chauffeur de pelle à l'ETFPA de Bourail puis travaille comme maçon. La vocation attendra un peu mais le destin était tracé… Et à 20 ans à peine, le voilà naturellement inscrit dans les traces de son père.

Bon à savoir

Salaires minimums, valeur du point et jours fériés et chômés pour les mois d'avril et mai 2010 par secteur et conventions collectives

Salaire minimum garanti (SMG)

A compter du 1er février 2010

781,07 F par heure
132 000 F par mois (base 169 H)

Salaire minimum agricole garanti (SMAG)

A compter du 1er février 2010

663.91 F par heure
112 200 F par mois (base 169 H)

Boulangerie pâtisserie

A compter du 1er novembre 2007

Valeur du point : **783 F**
Jours fériés chômés : lundi de Pâques, 1er mai, lundi de Pentecôte

Industrie

A compter du 1er février 2009

Valeur du point : **721 F**
Jours fériés chômés : lundi de Pâques, 1er mai, Ascension

Industries extractives mines et carrières

A compter du 1er janvier 2009

Valeur du point : **680 F**
Jour férié chômé : 1er mai

A compter du 1er février 2010

sous réserve d'extension par le gouvernement, la valeur du point passera à **687 F** et à compter du 1er septembre 2010 à **688 F**. A noter également une modification des coefficients hiérarchiques.

Coiffure

A compter du 1er avril 2009

Valeur du point : **855 F**
Jour férié chômé : 1er mai
A compter du 1er avril 2010, sous réserve d'extension par le gouvernement, la valeur du point passera à **856 F**. A noter également une modification des coefficients hiérarchiques.

Esthétique

A compter du 1er janvier 2008

Valeur du point : **1 038 F**
Jours fériés chômés : lundi de Pâques, 1er mai, lundi de Pentecôte

Transports sanitaires terrestres

A compter du 18 février 2010

Valeur du point : **1000 F**
Jours fériés chômés : lundi de Pâques, 1er mai, lundi de Pentecôte
A noter, les modifications intervenues dans les conditions de travail et dans la classification des emplois

Bâtiment et travaux publics

A compter du 1er janvier 2009

Valeur du point : **821 F**
Jours fériés chômés : lundi de Pâques, 1er mai, Ascension

Commerce et divers

A compter du 1er janvier 2009

Valeur du point : **724 F**
Jour férié chômé : 1er mai
En l'absence de nouvel accord, les entreprises choisissent seules les jours fériés chômés pour 2010 dans la liste des jours fériés ci-dessous (sauf 1er mai obligatoire).

BTP-ISEE

Le bâtiment et les travaux publics tiennent une place importante dans notre économie. Elaborée par l'ISEE et éditée en décembre 2009 dans la série Notes et Documents n° 112, cette publication vous apportera l'éclairage nécessaire à une meilleure vision de ce secteur, de sa structure et de son évolution depuis une dizaine d'années.

Espace Communication ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à11h30 et de 13h00 à 16h30.
Contact : Tonina Lanchon - Tél. : 28 23 37

Echéances fiscales

Période : avr. 2010 / mai. 2010

(les dates indiquées sont les dates d'exigibilité par la paierie du Territoire)

Avant le ....

10 AVRIL

MUTUELLE Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de mars 2010

15 AVRIL

CRE IRCAFEX Paiement des cotisations CRE et IRCAFEX pour le 1er trimestre 2010

30 AVRIL

CAFAT - CES - TSS - IRPP - RS - IS
Paiement des cotisations CAFAT pour le 1er trimestre 2010
Paiement de la CES du 1er trimestre 2010 pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Paiement TSS du 1er trimestre 2010 pour les entreprises soumises au régime fiscal du réel simplifié ou du réel
Dépôt de la déclaration des revenus 2009 des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu des personnes physiques au régime du réel simplifié ou du réel
Dépôt de la déclaration d'activité des entreprises soumises au RS et clôturant leur exercice au 31/12/2009
Paiement du 1er acompte de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises clôturant leurs compte au 30/09
Paiement du 2e acompte de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/05
Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/12/2009
Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2009 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/12

10 MAI

MUTUELLE Paiement des cotisations de la mutuelle du commerce pour le mois de avril 2010

31 MAI

IS Paiement du 1er acompte de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises clôturant leurs compte au 31/10
Paiement du 2e acompte de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises clôturant leurs compte au 30/06
Dépôt de la déclaration d'activité des sociétés soumises à l'IS et clôturant leur exercice au 31/01/2010
Paiement du solde de l'impôt sur les sociétés 2010 pour les entreprises ayant clôturé leurs comptes au 31/01